



Marche à suivre en cas de COVID-19 en milieu scolaire

1 Si un élève présente un ou des symptômes¹ en classe :

- Il est automatiquement isolé.
- Un seul membre du personnel s'occupe de l'élève en attendant qu'un parent vienne le chercher.
- L'élève ne doit pas utiliser le transport en commun ou le transport scolaire pour retourner à la maison.
- Une trousse d'urgence fournit le matériel nécessaire (masques, lunettes, gants, blouse, etc.).
- La pièce dans laquelle l'élève se trouvait isolé en attendant son départ doit être ventilée, nettoyée et désinfectée.
- Il est recommandé de garder l'enfant à la maison et d'éviter les contacts avec les autres personnes. Le parent doit utiliser l'outil d'autoévaluation sur [Québec.ca/decisioncovid19](https://quebec.ca/decisioncovid19) ou composer le 1 877 644-4545 et suivre les directives qui lui seront données pour savoir si l'enfant devrait être testé ou s'il peut retourner à l'école.
- Un soutien pédagogique à distance est offert à l'élève.

2 Si un élève présente un ou des symptômes¹ à la maison :

- Il est recommandé de garder l'enfant à la maison et d'éviter les contacts avec les autres personnes.
- Le parent doit utiliser l'outil d'autoévaluation sur [Québec.ca/decisioncovid19](https://quebec.ca/decisioncovid19) ou composer le 1 877 644-4545 et suivre les directives qui lui seront données pour savoir si l'enfant devrait être testé ou s'il peut retourner dans son milieu scolaire.

3 Si un élève de l'école de mon enfant obtient un résultat positif à un test de COVID-19 :

- Tous les parents et le personnel de l'école sont automatiquement informés par l'établissement scolaire lorsqu'un cas de COVID-19 est diagnostiqué dans l'école.
- Avec l'aide des parents de l'enfant concerné et de l'école, les responsables régionaux de santé publique vont identifier les contacts.
- Les personnes considérées à risque modéré ou élevé seront contactées par les responsables régionaux de santé publique. Elles seront retirées du milieu et testées.
- Les personnes considérées à risque faible pourront continuer de fréquenter l'école et devront surveiller les symptômes pendant 14 jours.
- Un soutien pédagogique à distance est offert aux élèves qui sont retirés de l'école.

4 S'il y a plusieurs cas de COVID-19 dans une même classe ou si l'écllosion concerne plusieurs classes :

- Avec l'aide de la direction de l'école, des enseignants et du personnel de l'école, de l'élève concerné ou de ses parents, la direction de santé publique identifie les contacts étroits survenus à l'école.
- Les personnes considérées comme à risque faible sont informées par l'établissement scolaire.
- Les personnes considérées comme à risque modéré ou élevé sont informées par les responsables régionaux de santé publique. Ces personnes sont retirées du milieu et testées.
- En collaboration avec la direction de l'école, les responsables régionaux de santé publique font les recommandations qui s'imposent et indiquent s'il est nécessaire de fermer une classe ou une école, en fonction de la situation.
- Un soutien pédagogique à distance est offert aux élèves retirés de l'école.

* Un rehaussement des mesures d'intervention (fermeture d'une classe, fermeture d'une école, etc.) est possible après analyse par les autorités de santé publique du niveau de transmission du virus dans le milieu et en fonction des indicateurs épidémiologiques propres au milieu ou à la région.

1. Les symptômes à surveiller sont : fièvre, toux (nouvelle ou aggravée), essoufflement, difficulté à respirer, perte soudaine d'odorat sans congestion nasale, grande fatigue, perte d'appétit importante, douleurs musculaires généralisées, mal de gorge, nez qui coule ou nez bouché, nausées, vomissements, diarrhée, maux de ventre.